



L'ACTUALITÉ

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN NOUVEL ÉLAN ?

La rénovation énergétique est désormais pilotée par deux ministres. Parviendront-ils à passer la vitesse supérieure ?



**Le nerf de la guerre reste le financement. Or, l'écart entre les besoins et les investissements est estimé entre 10 et 30 milliards par an."**

**3,3 millions**

de ménages sont en situation de précarité énergétique.

Quelques jours avant Noël, tous les acteurs du bâtiment et de la rénovation énergétique ont participé au lancement officiel, par François de Rugy, d'une nouvelle concertation destinée à nourrir le grand débat national dans le volet « transition écologique ».

Et pour donner un signal positif, le Ministre a annoncé que le sujet serait désormais porté et animé par un ministre, Julien Denormandie, et un secrétaire d'État, Emmanuelle Wargon.

Leur premier objectif est évidemment de mettre en œuvre le plan de rénovation énergétique des bâtiments qui a été officiellement lancé au printemps dernier.

D'avis unanime, l'urgence est de clarifier les différentes aides existantes. Il faut dire que si les ménages et les entreprises s'y retrouvent dans le paysage, c'est une chance !

Le CITE est variable dans ses taux et son champ d'application et ne vaut que pour un an. Difficile de savoir quels équipements sont éligibles, à quel taux et dans quelles limites. En outre, ce crédit d'impôt est sensé être transformé en prime l'an prochain mais nul ne sait comment, pour qui, pour quoi et dans quelles conditions. Bref, les modalités du crédit d'impôt sont environnées de ténèbres...

L'Eco-PTZ est reconduit jusqu'en 2021 mais qu'en sera-t-il après ? S'y ajoute une version Eco-PTZ « Habiter

mieux » mais qui ne sera disponible qu'à partir du mois de mars et, là encore, personne ne sait jusqu'à quand.

Quant aux certificats d'économies d'énergie, ils financent des « coups de pouce » variables selon le niveau de précarité des ménages et vont désormais financer des offres à 1 €.

S'ajoutent à cela les aides de l'Anah, qui varient elles aussi selon les revenus des demandeurs et leurs projets. Dans ces conditions, on comprend qu'il soit difficile pour une entreprise d'informer précisément ses clients sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre, tout autant qu'il soit difficile pour ces derniers d'y retrouver leurs petits !

Comment ces aides pourraient-elles être incitatives puisqu'elles sont si peu lisibles ?

C'est la raison pour laquelle la CAPEB réclame depuis des années une clarification et une stabilité des règles. L'idéal serait de les réunir dans des offres packagées, avec un interlocuteur unique à qui s'adresser qui ne supposerait qu'un seul dossier de demande.

Le Gouvernement semble en avoir conscience et prévoit, semble-t-il, de réformer tout cela. La loi transition énergétique de 2015 prévoyait la mise en place de guichets uniques pour mieux informer les ménages. 4 ans plus tard, ils n'ont toujours pas été installés. Sans doute faudrait-il commencer par là.

(Suite p. 4)



## COMMUNICATION

### LA CAPEB GRATIFIÉE DU TROPHÉE DE BRONZE AU TOP COM 2019 !

Les 21<sup>es</sup> TOP COM GRANDS PRIX Corporate Business ont animé cette année le Congrès de la communication corporate et B to B qui a vocation à illustrer les tendances de la communication destinée à promouvoir l'image de l'entreprise auprès de tous les publics et celle des marques et des produits auprès de professionnels.

Plus de 140 dossiers ont été déposés sur toute la France, toutes les disciplines, tous les formats et tous les annonceurs.

Les agences qui ont réalisé la campagne de communication de la CAPEB avaient déposé un dossier au titre de la « stratégie de communication » dans la catégorie Corporate B to B, c'est-à-dire hors champ institutionnel et dans la sphère privée.

C'est ainsi que la CAPEB a concouru en même temps que les jambons de Bayonne, Orange, Danone, et le Ministère du travail.

Au final, la CAPEB est montée sur le podium, se voyant attribuer le trophée de bronze, l'or étant attribué au Ministère du travail (pour la campagne #demarretastory) et l'argent aux jambons de Bayonne ex æquo avec Danone. La stratégie de communication de la CAPEB a été jugée pertinente puisque 92 % de adhérents et 86 % des artisans en général ont apprécié la campagne et prouvé ainsi que le slogan « vous conseiller, vous accompagner, vous défendre » correspondait parfaitement à la cible visée.

### → LES CONSTRU/COM AWARDS 2018 ONT ÉTÉ REMIS CE 21 FÉVRIER

Batiactu a remis jeudi soir les Construcocom Awards 2018 qui récompensent les meilleures initiatives marketing, communication et commerciales des professionnels de la Construction, industriels, fabricants, promoteurs, etc.

Cette année, le site internet de Saint-Gobain a été salué par le jury qui a apprécié son ergonomie et son graphisme et qui a relevé sa parfaite adéquation avec son objectif : fédérer l'ensemble des marques et services du groupe sous une ombrelle commune.

Le groupe Millet a également été récompensé pour son site internet « Bien choisir sa fenêtre » que le jury a apprécié notamment pour son parcours utilisateur et sa conception très pédagogique.

Bigmat s'est vu récompensé pour sa campagne « L'humain aussi ça compte ».

Delabie a été salué pour son magazine « Trends by Delabie », Nicoll a reçu un prix pour son configurateur de gouttière et débord de toit.

Et le prix spécial du jury a été attribué au réseau Attila pour la cohérence de l'ensemble de ses démarches de communication et marketing, avec la mise en place de nombreux outils bien réalisés et efficaces pour son secteur, à destination de son réseau pour le déploiement de leur offre, comme de ses clients.

## FORMATION

### → APPRENTIS : DÉJÀ DES CHANGEMENTS À SIGNALER POUR 2019

**La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage adoptée l'an dernier commence à se mettre en œuvre, pour partie, dès 2019.**

Un décret a ainsi précisé les modalités de versement de l'aide au permis de conduire pour les apprentis.

Tous les apprentis âgés d'au moins 18 ans, sous contrat d'apprentissage et engagés dans la préparation du permis de conduire pourront bénéficier d'une aide de 500 €. L'apprenti devra déposer sa demande auprès de son CFA qui complètera le dossier et sollicitera le versement de l'aide par l'agence de services et de paiement. Cette aide pourra être cumulée avec les autres aides que l'apprenti peut percevoir par ailleurs. Un autre décret a fixé le montant de l'aide octroyée aux employeurs qui embauchent un apprenti.

Cette aide est désormais unique et s'élève à 7 325 € sur trois ans. Elle remplace les 3 aides qui existaient jusqu'ici (aide aux TPE, aide aux entreprises de moins de 250 salariés et

aide TPE jeunes apprentis) ainsi que le crédit d'impôt apprentissage et l'aide pour apprentis handicapés.

La nouvelle aide unique est réservée aux employeurs de moins de 250 personnes qui embauchent un jeune se formant à un diplôme équivalent au maximum au bac. En attendant que les OPCO soient en ordre de marche, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le versement de l'aide sera conditionné à l'enregistrement du contrat d'apprentissage par la Chambre de Métiers.

L'U2P déplore que, contrairement aux engagements pris, le coût de l'apprentissage est alourdi pour une partie des contrats. Ainsi, par l'effet conjugué de l'augmentation de la rémunération des apprentis et surtout de la suppression des exonérations totales de charges sociales, le coût peut atteindre 1 000 à 2 000 euros supplémentaires par an et par apprenti. Ceci pénalisera particulièrement les jeunes les plus âgés.

Il est plus que regrettable que les 2,8 millions de chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce



**2 Mds d'euros**

**C'EST LE COÛT SUPPORTÉ EN 2017  
PAR L'ÉTAT AU TITRE DES AIDES  
AUX ENTREPRISES POUR L'EMBAUCHE  
D'APPRENTIS.**

de proximité et des professions libérales, qui forment plus de la moitié des apprentis en France, soient ainsi pénalisés alors que l'objectif est au contraire d'encourager cette filière de formation.

## SOCIAL

### LE FAFCEA CONTRAINT DE SUSPENDRE SES ENGAGEMENTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à la loi relative à la modernisation du dialogue social de 2016, les contributions formation destinées notamment au FAFCEA sont recouvrées par les URSSAF.

Dès la publication de la loi en 2016, la CAPEB et le FAFCEA sont intervenus auprès des administrations concernées pour qu'elles préparent ce changement de collecteur afin d'assurer la pérennité des ressources et donc du fonctionnement du FAFCEA.

Or, les Pouvoirs publics ont fait preuve d'une désinvolture irresponsable dans l'organisation de ce transfert qui a généré nombre d'incompréhensions de la part des entreprises. De ce fait, beaucoup n'ont pas versé la totalité de leur contribution formation. Le résultat est que la collecte est aujourd'hui largement insuffisante pour faire face aux besoins de formation des entreprises !

Depuis près d'un an, la CAPEB, le FAF et l'U2P alertent les Pouvoirs publics et demandent que l'ACOSS verse par anticipation les montants de collecte attendus et non ceux effectivement collectés. En l'absence de réponse positive des Pouvoirs publics, le dernier Conseil d'administration du FAF n'a pas eu d'autre alternative que de prendre la décision de suspendre tout agrément à partir du 15 mars 2019.

Les dossiers agréés avant cette date bénéficieront naturellement d'un financement du FAF. Pour les demandes émises à partir du 15 mars, la CAPEB recommande à son Réseau de continuer à saisir les dossiers sur le portail OP (car si les fonds attendus étaient versés par l'ACOSS, les agréments reprendraient) mais en informant très clairement les entreprises qu'aucune garantie ne peut leur être donnée sur la participation financière du FAFCEA.

Évidemment, la CAPEB reste mobilisée auprès des Pouvoirs publics et les rappelle à leurs responsabilités pour mettre fin à une situation qui porte un coup certain à la formation de l'ensemble des artisans et des conjoints collaborateurs de ce pays.

### → CONTRATS COURTS : LES PARTENAIRES SOCIAUX NE TROUVENT PAS D'ACCORD

**C'est avec la volonté de faire aboutir la négociation sur l'assurance chômage que le patronat a présenté aux organisations de salariés des propositions alternatives à un bonus-malus en vue de limiter le recours aux contrats courts.**

Il s'agissait tout d'abord de donner la priorité des contrats longs aux personnes qui ont enchaîné plusieurs contrats courts, de les informer sur les postes en CDI qui sont à pourvoir, et de prendre en compte l'ancienneté pour les contrats courts récurrents.

Il s'agissait également de réfléchir aux moyens de rendre les CDD d'usage plus attractifs et, par ailleurs, de développer le CDI intérimaire.

Le patronat proposait également d'augmenter le recours aux heures complémentaires, de réfléchir sur la formule des groupements d'employeurs et sur l'indemnisation entre deux missions, et de faciliter la formation professionnelle des personnes concernées par les contrats courts successifs.

Enfin, il proposait de revoir le délai de carence et le nombre de renouvellements possibles des contrats courts.

De son côté, la Ministre du Travail s'était dite « ouverte » à une autre solution que le bonus-malus à condition qu'elle soit tout aussi efficace. L'Insee vient de publier, à son appui, une étude démontrant que les contrats courts pèsent sur l'assurance chômage (55 % des personnes inscrites à Pôle Emploi) soit bien davantage que les personnes en CDD classique ou en intérim (40 %). Elle relève également que 1,2 million de salariés travaillent en CDD de moins de 3 mois.

Les organisations de salariés ont rejeté les propositions du patronat considérant qu'elles pourraient tout juste être des éléments complémentaires mais certainement pas le socle de la lutte contre les contrats courts. Elles ont prévenu qu'elles n'iraient pas à la négociation du 20 février si le patronat s'en tenait là.

En réaction, les trois organisations patronales ont publié un communiqué commun dans lequel elles ont annoncé qu'elles feraient en séance de nouvelles propositions, lançant ainsi la balle dans le camp des organisations de salariés...

Hélas, ces efforts ont été vains et la négociation a échoué, les organisations de salariés n'ayant pas accepté les nouvelles propositions patronales.

La balle est maintenant dans le camp du Gouvernement.

## MÉTIERS

### → 3E : CHRISTOPHE BELLANGER ET SES CONSEILLERS SE RÉUNISSENT

**Les conseillers de l'UNA Équipement Électrique et Electro-Domotique ont retrouvé leur Président ce vendredi 15 février.**

Après avoir décidé des éléments d'information qu'ils mettraient à la disposition du Réseau via ARTUR, ils ont pris connaissance des derniers projets d'IRIS-ST et notamment la mise à jour du mémo sur les addictions ainsi que la réalisation d'un guide sur

les formations obligatoires à la sécurité. Christophe Bellanger et ses conseillers ont ensuite travaillé à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Nice, finalisant leur programme et examinant la liste des partenaires exposants.

Un point a été fait sur les diplômes en cours de rénovation puis sur les relations avec EDF, Enedis et l'AFNOR. Les premières réflexions du groupe de travail interne à la CAPEB sur la qualité de l'air

intérieur ont été commentées puis un état des lieux a été réalisé sur les partenariats de Béranger Développement intéressant particulièrement la profession : Hager/Sage et Urmet-Yokis. Un retour a par ailleurs été fait sur les rencontres de l'UNA avec les fédérations FFT et FFD.

Enfin, les travaux menés au sein des organismes de la filière ont été passés en revue de même que l'étude métier et l'outil de gestion habilitation électrique de l'OPPBTB.





## GOUVERNEMENT

### → OPCO : LE MINISTÈRE ENVOIE SES RECOMMANDATIONS

**Comme l'avait préconisé le rapport Bagorski et Marx, et approuvé le Ministère du Travail, 11 OPCO devraient voir le jour et être agréés d'ici au 1<sup>er</sup> avril prochain.**

Mais le Ministère a reçu 13 demandes d'agrément... l'obligeant à faire des choix, et voudrait même aboutir à 10 OPCO seulement. Le Ministère doit trancher sur la base de la cohérence et de la pertinence économique des champs d'intervention des OPCO.

L'OPCO Construction fait partie des 9 dossiers jugés cohérents par le Ministère et qui devraient donc obtenir leur agrément avant le 31 mars prochain.

4 projets vont devoir être revus. Ainsi, Muriel Pénicaud envisage de regrouper les OPCO Proximité (porté par la CPME) et PEPSS (porté par l'U2P) d'une part ainsi que les OPCO 11 (travail temporaire, propreté et sécurité) et Wellcom (porté par le Medef) d'autre part.

Les négociations à venir ne seront pas simples car Medef comme CPME défendent ardemment leurs outils respectifs (Agefos-PME et Opcalia) et mettent dans la balance les nombreux emplois de ces organismes susceptibles de disparaître s'ils ne sont pas choisis comme les nouveaux opérateurs...

Le Directeur de cabinet de Mme Pénicaud, Antoine Foucher, a adressé un message aux Présidents Asselin de la CPME et Griset de l'U2P pour leur demander d'avancer, mais sur la base d'un conseil d'administration pour ce nouvel organisme comprenant un nombre égal de représentants des deux organisations... ce qui est totalement anormal au vu des branches professionnelles qui vont relever de cet OPCO. Seule toute petite concession pour l'U2P : Antoine Foucher a proposé que la première présidence patronale du nouvel OPCO de la Proximité soit assurée par un représentant de l'U2P. Une nouvel fois, l'intérêt des TPE aura été sacrifié.

L'U2P émet des conditions à ces nouvelles discussions. Elle souhaite que ces dernières se déroulent à partir de l'accord PEPSS par voie d'avenant (l'accord PEPSS ayant été signé par 3 organisations de salariés quand le projet de la CPME n'a obtenu aucun soutien) et que le système d'information du futur OPCO soit celui de l'actuel OPCA Actaliens (celui de l'Agefos ayant largement montré ses limites) et surtout, que des audits soient réalisés auprès des deux OPCA (Actaliens et Agefos) avant de choisir la structure qui portera l'OPCO PEPSS. À suivre donc !

(Suite de la p. 1)

Pour accélérer les rénovations énergétiques, le Gouvernement entend également s'appuyer sur la mobilisation de financements privés par le biais d'offres packagées qui associent les fournisseurs d'énergie obligés au travers des CEE, les entreprises et les banques. D'où les offres à 1 €. La CAPEB n'a rien contre le principe d'offres avec un minimum de reste à charge pour les ménages mais cet objectif ne doit pas aboutir à faire n'importe quoi ni à exclure nos entreprises ! les travaux d'isolation à 1 € ont montré que ces opérations « séduction » sont conduites trop souvent au détriment de la

qualité, sans garantie pour les clients, et hors concurrence puisque les opérateurs concernés recourent généralement à leur réseau d'entreprises, sélectionnées et sans prise vraiment directe avec les clients. On n'est pas loin des tâcherons des temps modernes... Nous pensons qu'il existe d'autres moyens d'aider les ménages tout en garantissant la qualité et en respectant les règles élémentaires de la concurrence.

La CAPEB y travaille ardemment avec ses partenaires et présentera prochainement des offres packagées conçues dans cet esprit.

## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

### CSCEE

Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique s'est réuni ce 19 février. Il avait à donner son avis sur 2 arrêtés et 1 décret.

Le premier texte vise à simplifier les procédures relatives aux déclarations environnementales.

Le second reporte l'entrée en vigueur des dispositions concernant les compétences exigées des diagnostiqueurs afin de laisser aux organismes de formation le temps de se certifier.

Le décret visait à intégrer au Code de la Construction les récentes dispositions relatives aux ascenseurs obligatoires sans seuil de nombre de logements.

Par ailleurs, le CSCEE a pris connaissance de la stratégie nationale bas carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il a également fait un point sur les travaux Essoc, sur la future RE 2020, et sur l'ordonnance relative à l'adaptation du contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture de plan dans le cadre de la préfabrication. Enfin, le Conseil a examiné les exigences à imposer en termes de prescriptions incendie lors de la rénovation de façade en isolation par l'extérieur.



### NÉGOCIATIONS

Une 10<sup>e</sup> séance de négociations sur l'assurance chômage se tenait ce 20 février. Malgré les nouvelles propositions présentées par le patronat, aucun accord n'a pu être trouvé à propos des contrats courts. La négociation a donc échoué. Le Président Liébus, négociateur de l'U2P, a ensuite été très sollicité par la presse à ce sujet : BFMTV, RTL, Europe 1, Paris Match, le Parisien, Le Figaro, Les Echos, etc.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019